



SECTION PLONGEE

Date : 30/08/2018
Version : 1.0

DROIT A L'IMAGE

Tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image, selon les articles 226-1 à 226-8 du Code Civil.

En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable. (Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet centrale ou bien les photos prises de loin ou de dos).

Le formulaire d'inscription vous permettra donc de stipuler si :

OUI - Vous autorisez à utiliser, sans contrepartie financière, dans le cadre de votre activité (site internet de l'association accès sécurisé, affichage club), des images (photos) prises au cours des sorties ou autres événements liés aux activités du club où figurent votre conjoint, vos enfants, moi-même et pour cette saison.

NON - Vous refusez que Lyon Sport Métropole utilise des images vous représentant.

Toute personne dont la photo apparaîtrait sur le site bénéficierait du droit de retrait de l'image. Il suffira alors de nous envoyer un message à contact@lyonsportmetropole.org en indiquant les références de la ou ces photos.

Dès réception du message, nous enlèverons la (les) photo(s) du site.